

Le verdissement montréalais : quel renouvellement des pratiques d'aménagement par les organismes communautaires?

11^e Colloque de la Relève VRM
Chabot, Catherine
Candidate à la maîtrise
Études urbaines
Institut national de la recherche scientifique
Sous la direction de Gilles Sénécal
Catherine.chabotcs.inrs.ca

Dans les pays industrialisés, environ 75% de la population réside en milieu urbain (ONU 2001) ; à l'heure actuelle, une majorité de chercheurs s'entend pour dire que cette tendance n'ira qu'en augmentant. La concentration des populations en ville engendre toutefois de nombreux problèmes environnementaux, particulièrement en raison des pratiques d'aménagements qui minéralisent les espaces et densifient les constructions au détriment de la conservation de surfaces végétales. L'accumulation en milieu urbain de matériel minéral absorbant les radiations solaires influe ainsi sur la qualité de vie des habitants en créant une augmentation générale des températures (Smith et Levermore 2008). En certains endroits, l'on observe aussi la création d'îlots de chaleur, que l'on définit comme des lieux où est observé une différence de température pouvant aller jusqu'à 12°C par rapport aux zones rurales environnantes (Voogt 2002 cité par Giguère 2009).

L'intérêt envers ce phénomène en est un de santé publique, les îlots de chaleur et la chaleur accablante ayant un impact sur la qualité de l'air et causant un stress thermique qui impacte particulièrement les populations vulnérables, dont les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques (Besancenot 2002). Comme la présence de végétaux est reconnue pour rafraîchir les milieux minéralisés grâce à l'évaporation, la création d'ombrage et la réflexion du rayonnement solaire (Bowler et al. 2010), les opérations de verdissement à toutes échelles connaissent un regain d'intérêt. Ces opérations s'attaquent au surplus d'éléments minéralisés présents dans les paysages quotidiens : les trottoirs, les cours avant, les cours d'école, les murs des bâtiments, les ruelles, etc.

Dans le contexte d'une économie néolibérale, ces projets d'aménagement de l'espace de vie immédiat et d'amélioration de la qualité de vie sont de plus en plus

portés par des organismes communautaires (Heynen et Perkins 2005; Pincetl 2003; Roy 2011; Brenner et Theodore 2002). En effet, le néolibéralisme amène le recul progressif des interventions dans les projets sociaux et en matière d'environnement ainsi qu'une privatisation de l'offre de services, de même que des propriétés foncières (Heynen et Perkins 2005, 102). La Ville de Montréal ne semble pas avoir échappé à cette tendance et se place maintenant davantage comme partenaire des organismes mettant en place des projets plutôt qu'investigatrice de projets elle-même (Chevalier 2009). Elle leur délègue donc les responsabilités reliées à l'entretien et à la création d'espaces verts de proximité; cependant, les organismes communautaires ne possèdent pas les mêmes ressources que les municipalités, que ce soit en termes technique, monétaire ou encore de pouvoir (Randup 2007 cité par Roy 2011). Les municipalités et les paliers de gouvernement, en contrôlant le cadre réglementaire et souvent financier, conservent donc un pouvoir sur les actions que font les organismes, les instrumentalisant (Bastien 2013; Klein et al. 2010).

Il semble alors difficile pour ces organismes de mettre en place des projets, devant constamment trouver du financement, répondre aux exigences réglementaires, parlementer avec les acteurs publics et privés et leurs citoyens, etc. (Chevalier 2009; Sorensen 1997; Legault 2011). Cette recherche a donc pour but de voir si, à travers leurs projets, les organismes communautaires sont en mesure de renouveler les manières d'aménager et de concevoir l'espace de proximité et la place de la nature en ville; de voir si les organismes ont conscience du cadre normatif dans lequel ils évoluent; voir si l'échelle communautaire est la plus pertinente pour contester le cadre normatif en place; et finalement, de voir comment se déroulent les projets de verdissement et quelles sont les difficultés que les organismes rencontrent.

Méthodologie

Des entrevues semi-dirigées ont donc eu lieu avec 16 chargés de projet d'organismes communautaires montréalais afin de répertorier les pratiques, normes et blocages rencontrés lors de la mise en place de projets de verdissement en 2013. Leurs propos ont été thématiques de manière continue par une écoute répétée des enregistrements et selon de grandes catégories de norme relevées dans la littérature (environnementale, financière, réglementaire, culturelle, relevant du système de propriété privé ou de pratiques et procédures professionnelles et organisationnelles).

Les projets à l'étude présentent une certaine variété, provenant d'organismes locaux ou régionaux, se matérialisant en ruelles vertes ou en verdissement de surfaces diverses, ayant lieu sur des lieux publics et privés et s'échelonnant sur une à trois années. Spécifions que malgré cette variété dans la forme, ces projets sont tous liés par l'objectif de lutter contre les îlots de chaleur urbains. Les résultats montrent d'ailleurs que peu importe le type de projet, des barrières communes freinent les intervenants dans leur élan de verdissement.

Normes fréquemment rencontrées

Deux normes ressortent plus fortement dans les différents entretiens : les normes **financières** et celles relatives aux pratiques professionnelles. Trois grands volets sont largement discutés au niveau du financement. Le premier se rapporte au financement ponctuel et instable qui rend les organisations communautaires en environnement et leurs projets précaires ; il en est de même pour leurs employés, ce qui engendre une continuelle perte d'expertise qui se répercute sur la qualité des projets. La survie de ceux-ci se trouve aussi précaire, peu de financement existant pour le suivi à long-terme des projets ; la mobilisation citoyenne est alors difficile à maintenir et il est presque impossible de bonifier les aménagements en place. Les chargés de projets dénoncent aussi l'octroi du financement en silo par les bailleurs de fonds, certaines niches de projets n'étant pas couvertes (comme les toits verts), orientant ainsi les types de projets réalisables.

La deuxième grande difficulté recensée provient des **pratiques professionnelles** des chargés de projets. La plupart d'entre eux parlent des complications vécues dans la participation et la mobilisation des communautés au sein des projets ; cependant, l'inclusion des citoyens dans les démarches d'aménagement peut être considérée comme une norme dans la pratique. En faisant de l'implication citoyenne un facteur essentiel de leurs projets, il semble que certains champs d'action ou types de projets de verdissement soient écartés, même si ceux-ci pourraient avoir une grande influence environnementale pour les citoyens.

D'autres normes se sont aussi démarquées, dont celle de nature **culturelle** qu'est la prévalence des aménagements pour l'automobile. Malgré l'envie d'améliorer les milieux de vie et l'environnement, il apparaît que la place de la voiture est peu remise en question dans les projets, les limitations à leur circulation ou à leur

stationnement étant presque inimaginable. Ce sujet demeure délicat, et peu d'intervenants ose contester et remettre en question les oppositions allant en ce sens. Dans un ordre d'idée semblable, les normes liées au **système de propriété privée** empêchent souvent les organismes d'avoir accès aux terrains ou aux espaces qui gagneraient le plus à être verdis. Le verdissement ne fait souvent pas partie des priorités de ces propriétaires, et un travail de sensibilisation de longue haleine est requis pour qu'il le devienne. Plusieurs réticences proviennent de mauvaises conceptions sur les plantes ou de la méconnaissance des bienfaits de la végétation ; cette méconnaissance est par ailleurs souvent mentionnée pour expliquer les difficultés de mobilisation des citoyens et des partenaires.

Le **cadre des organisations** des partenaires comporte aussi des normes contraignantes. L'une des plus mentionnées consiste en la lourdeur et la lenteur bureaucratique des procédures, particulièrement au sein des arrondissements. Ces procédures, de même que les méthodes de travail, manquent aussi de flexibilité et sont souvent peu adaptées pour la forme ou la temporalité des projets de verdissement. Finalement, mentionnons que les dimensions des terrains apparaissent comme une contrainte **environnementale** importante, particulièrement dans le cas des projets de ruelles vertes et des projets qui tentent de se réaliser au sein de cadres bâtis serrés.

Stratégies

Il apparaît peu de stratégies de contournement ou d'attitude de confrontation des grandes normes qui limitent les projets de verdissement dans leur forme et leur déploiement. Ainsi, les organismes communautaires semblent être dans une logique de réalisation de projets concrets, malgré la contribution environnementale plus légère de certains. La limitation des ressources semble peser, ce qui influence les choix des types de projets de même que des collaborateurs (il est plus facile de travailler avec des convaincus plutôt que de travailler à convaincre les réticents). Les projets se moulent aussi aux désirs des citoyens et aux règlements afin d'assurer leur acceptabilité et de maximiser leurs chances de concrétisation.

Soulignons tout de même les stratégies nommées pour les deux principales difficultés rencontrées. Tout d'abord, tous doivent développer des stratégies pour surmonter le manque et la précarité du financement. Le développement de partenariats avec des organismes disposant de plus de moyens de même que le recours à la force

et l'expertise bénévole semblent être les meilleures pistes de solution. Certains chercheront à diversifier leurs entrées d'argent, notamment par la multiplication des mandats ou encore en offrant certains services payants (ex : réalisation de contrats d'aménagement ou imposition d'un coût d'inscription à certaines activités). Autrement, afin d'obtenir une plus grande mobilisation des résidents dans les projets, la pratique la plus répandue consiste en la création de partenariats avec les réseaux locaux.

Deux facteurs apparaissent aussi comme des éléments facilitant la mise en place des projets : la volonté politique et l'implication d'individus motivés. Les politiciens peuvent en effet contribuer à lever certaines barrières en plus d'attribuer davantage de fonds aux organisations. Pour la réalisation concrète des projets, la présence d'un individu particulièrement motivé chez les partenaires représente un atout, aidant à la modification de procédures ou à la mobilisation pré et post projet ; lorsque cet individu provient des instances décisionnelles, les projets progressent alors plus rapidement.

Conclusions partielles

Des regroupements de variables entre les projets seront tentés prochainement à l'aide de l'analyse des correspondances multiples. Il est anticipé que les projets de ruelles vertes se regrouperont, les normes rencontrées lors de ceux-ci étant plutôt ressemblantes d'un arrondissement à l'autre. De même, il semble probable que les projets se déroulant sur plusieurs années rencontrent moins de contraintes que les autres, réalisant ainsi des projets plus complets au point de vue environnemental.

En conclusion, il semble que les chargés de projet aient une conscience variable du cadre normatif dans lequel ils évoluent; les contraintes les plus soulevées restent celles qui concernent la mise en place du projet (mobilisation et financement), et non sa conception même. Peu d'acteurs semblent adopter consciemment des stratégies de contournement des normes, la plupart optant davantage pour l'adaptation des projets et le travail avec les convaincus. Dans ces circonstances et avec les résultats actuels, le monde communautaire ne semble pas être le plus adéquat pour contester le cadre normatif en place et réformer les pratiques d'aménagement; peut-être qu'avec davantage de stabilité financière, les chargés de projet pourraient se permettre de rêver mieux la ville.

Bibliographie

- Bastien, Robert. 2013. « Autour du mouvement communautaire québécois et de la mobilisation citoyenne actuelle. » *Vie sociale et traitements* 1 (117): 106-113.
- Besancenot, J. 2002. « Vagues de chaleur et mortalité dans les grandes agglomérations urbaines. » *Environnement, risques et santé* 4 (1): 229-240. <http://www.jle.com/fr/print/e-docs/00/01/FB/EF/article.phtml>.
- Bowler, Diana E., Lisette Buyung-Ali, Teri M. Knight et Andrew S. Pullin. 2010. « Urban greening to cool towns and cities: A systematic review of the empirical evidence. » *Landscape and Urban Planning* 97 (3): 147-155. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.landurbplan.2010.05.006>.
- Brenner, Neil et Nik Theodore. 2002. « Cities and the Geographies of “Actually Existing Neoliberalism”. » *Antipode* 34 (3): 349-379. doi: 10.1111/1467-8330.00246.
- Chevalier, Andréanne. 2009. « La création communautaire des nouveaux espaces verts montréalais : un processus vers le «vivre ensemble». » Mémoire de maîtrise, Institut national de la recherche scientifique.
- Giguère, Mélissa. 2009. Mesures de lutte aux îlots de chaleur urbains : revue de littérature. Institut national de santé publique du Québec : Direction des risques biologiques, environnementaux et occupationnels. http://www.inspq.gc.ca/pdf/publications/988_MesuresilotsChaleur.pdf.
- Heynen, Nik et Harold A. Perkins. 2005. « Scalar Dialectics in Green: Urban Private Property and the Contradictions of the Neoliberalization of Nature. » *Capitalism, Nature, Socialism* 16 (1): 99-113.
- Klein, Juan-Luis, Jean-Marc Fontan, Denis Harrisson et Benoît Lévesque. 2010. « L'innovation sociale dans le contexte du « modèle québécois » : acteurs, composantes et principaux défis. » *The Philanthropist* 23 (3): 235-246.
- Legault, Anne-Marie. 2011. « Les jardins collectifs en milieu urbain : espaces d'éducation relative à l'éco-alimentation. », Université du Québec à Montréal.
- Organisation des Nations Unies. 2001. *Urbanisation : des faits et des chiffres*. Consulté le 15 octobre 2011. <http://www.un.org/french/ga/istanbul5/kit2.pdf>.
- Pincetl, S. 2003. « Nonprofits and Park Provision in Los Angeles: An Exploration of the Rise of Governance Approaches to the Provision of Local Services. » *Social Science Quarterly* 84 (4): 979-1001. <http://www.scopus.com/inward/record.url?eid=2-s2.0-0344629251&partnerID=40&md5=07b29f3d546fc06e306406a6a80189cf>.
- Pudup, Mary Beth. 2008. « It takes a garden: Cultivating citizen-subjects in organized garden projects. » *Geoforum* 39 (3): 1228-1240. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.geoforum.2007.06.012>.
- Roy, P. 2011. « Non-profit and Community-based Green Space Production in Milwaukee: Maintaining a Counter-weight within Neo-liberal Urban Environmental Governance. »

Space and Polity 15 (2): 87-105. <http://www.scopus.com/inward/record.url?eid=2-s2.0-84859084411&partnerID=40&md5=fa43cbe8ae09fe5054f3b8f663a71f4c>.

Smith, Claire et Geoff Levermore. 2008. « Designing urban spaces and buildings to improve sustainability and quality of life in a warmer world. » *Energy Policy* 36 (12): 4558-4562. doi: 10.1016/j.enpol.2008.09.011.

Sorensen, Mark. 1997. Good Practices for Urban Greening. Washington: Inter-American Development Bank. <http://www.ocs.polito.it/biblioteca/verde/ENV109KKeipiE.pdf>.